

L'an deux mil onze, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaients présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, C. FOURNIER, L. MICHEL, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, G. TARDIF, I. PERLEMOINE-LEPAGE, S. HAMON, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, L. HOUDAYER, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. GOUGEON à J. FOUQUET, X. GALMARD à G. THIBAudeau, J. GUIBERT à H. DELALANDE

Absente/excusee : Valérie PELTIER,

Madame Marie-Line CORMIER a été élue secrétaire.

2011-09 Acquisitions 2010 donnant lieu à amortissement sur le budget général :

désignation de l'équipement	année d'achat	article comptable	valeur d'achat	durée d'amt.	amortissement année 2010
camion espaces verts	2010	2182	528,00	5	4 305,60
ordinateur (coordinateur jeunesse)	2010	2183	486,90	3	162,30
routeur mairie Magnus	2010	2183	424,58	3	141,53
routeur mairie Magnus	2010	2183	478,40	3	159,47
matériel informatique CTM	2010	2183	243,40	3	81,13
serveur informatique mairie	2010	2183	6 234,75	3	2 078,25
serveur informatique mairie	2010	2183	1 435,20	3	478,40
table de mixage et micros château des mômes	2010	2183	322,70	5	64,54
MP3 enregistreur château des mômes	2010	2183	99,00	5	19,80
lot de popotes (camping)	2010	2188	447,00	5	89,40
4 glacières (camping)	2010	2188	357,00	5	71,40
2 toiles de tentes (camping)	2010	2188	738,00	5	147,60
jeu air hockey (jeunesse)	2010	2188	438,99	5	87,80
sono école de danse	2010	2188	631,00	5	126,20
buts rabattables (sports)	2010	2188	1 693,60	5	338,72
bac à albums bibliothèque	2010	2188	634,39	5	126,88
chariot à livres bibliothèque	2010	2188	217,00	5	43,40
saxophone soprano (musique)	2010	2188	3 508,00	5	701,60
meuble (salle des Rosiers)	2010	2188	616,78	5	123,36
support résine traçage des terrains (basket,volley)	2010	2188	1 248,62	5	249,72
piste d'évolution (Gym Rythmique))	2010	2188	1 420,85	5	284,17
tatamis (judo, vovinam, karaté)	2010	2188	752,94	5	150,59
tribunes (salle du Fougeray)	2010	2188	4 280,20	5	856,04
poteaux simples (volley)	2010	2188	326,20	5	65,24
filet fond court (tennis)	2010	2188	514,76	5	102,95

défibrateurs (sports, loisirs)	2010	2188	3 408,60	5	681,72
destructeur papier mairie	2010	2188	1 064,44	5	212,89
adhésifs véhicule avec logo (communication)	2010	2188	519,06	5	103,81
panneau support chemin de la nature	2010	2188	239,20	5	47,84
panneaux communication chemin de la nature	2010	2188	531,02	5	106,20
mousqueton espaces verts	2010	2188	2 469,91	5	493,98
débroussailleuse reciprocator espaces verts	2010	2188	660,00	5	132,00
plateau muster complet mater espaces verts	2010	2188	4 925,00	5	985,00
buisson bas petite enfance château des mômes	2010	2188	1 682,00	5	336,40
cisaille manuelle pour motricité château des mômes	2010	2188	195,00	5	39,00
coffre rangement bois château des mômes	2010	2188	209,00	5	41,80
kit cocoon (coin calme) château des mômes	2010	2188	1 550,29	5	310,06
réfrigérateur accueil périscolaire	2010	2188	399,00	5	79,80
aspirateur accueil périscolaire	2010	2188	191,36	5	38,27
armoire frigorifique restaurant scolaire	2010	2188	1 586,37	5	317,27
lave vaisselle restaurant scolaire	2010	2188	4 513,63	5	902,73
réfrigérateur école primaire	2010	2188	206,00	5	41,20
tables chaises école primaire	2010	2188	357,05	5	71,41
support vidéo projecteur école primaire	2010	2188	180,59	5	36,12
lecteurs CD école maternelle	2010	2188	290,00	5	58,00
appareil photo numérique école maternelle	2010	2188	129,00	5	25,80
structure motricité école maternelle	2010	2188	374,50	5	74,90
trottibus école maternelle	2010	2188	344,45	5	68,89
rollers car école maternelle	2010	2188	129,90	5	25,98
tapis hall salle polyvalente	2010	2188	1 007,41	5	201,48
escabeau marche pied salle polyvalente	2010	2188	529,48	5	105,90
balayeuse salle des Rosiers	2010	2188	7 170,02	5	1 434,00
tapis de sol salle des Rosiers	2010	2188	1 251,54	5	250,31
débroussailleuse reciprocator espaces verts	2010	2188	660,00	5	132,00
coupe haie espaces verts	2010	2188	430,00	5	86,00
échafaudage espaces verts	2010	2188	1 937,52	5	387,50
PLU étude	2010	2313	542,82	5	3 908,56
schéma directeur eaux pluviales étude	2010	2313	7 814,07	5	1 562,81
TOTAL GENERAL			115 576,49		24 355,73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce tableau d'amortissement

2011-10, Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes lotissements Hamardière et Perrine, eau, assainissement collectif et autonome ainsi que production électricité dressés par le receveur :

Le conseil municipal de L'Huisserie réuni en session ordinaire le 24 février 2011 sous la présidence de Monsieur Christian Briand, maire :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis à celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, à savoir les budgets lotissement, eaux et assainissements,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal de L'Huisserie, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2010 du receveur.

2011-11, Affectation des résultats du budget général, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.déficit d'investissement	- <u>416 599,20</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	817 559.46
recettes	181 223.21
<u>.Solde</u>	- <u>636 336.15</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>943 636.51</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	- <u>416 599.20</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>0</u>
.report en investissement	<u>943 636.51</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-12, Affectation des résultats budget eau, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.excédent d'investissement	<u>95 631.96</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	1 490.00
recettes	15 900.00
<u>.Solde</u>	<u>14 410.00</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>67 522.04</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>95 631.96</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>67 522.04</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-13, Affectation des résultats du budget assainissement collectif, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.excédent d'investissement	<u>18 254.95</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0
recettes	37 539.19
<u>.Solde</u>	<u>37 539.19</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>109 433.91</u>
Affectation des résultats	
résultat d'investissement	
.report en investissement	<u>18 254.95</u>
résultat de fonctionnement	
.report en fonctionnement	<u>109 433.91</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-14, Affectation des résultats du budget assainissement autonome, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.excédent d'investissement	<u>0.00</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	45.90
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	<u>0.00</u>
.report en fonctionnement	<u>45.90</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-15, Affectation des résultats du budget la Hamardière, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.excédent d'investissement	<u>0</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>+ 789 161.73</u>
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	
.report en fonctionnement	<u>+ 789 161.73</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-16, Affectation des résultats du budget la Perrine, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
.excédent d'investissement	<u>330 572.03</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	- <u>37 576.00</u>
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	330 572.03
.report en fonctionnement	- <u>37 576.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-17, Affectation des résultats du budget Production électricité, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2010 :

	en euros
Solde d'exécution d'investissement 2010	
. déficit d'investissement	- <u>6 883.83</u>
Restes à réaliser au 31 12 2010	
<u>.en fonctionnement</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	6 347.00
<u>.en investissement</u>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
Résultat de fonctionnement 2010	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>2 821.00</u>
Affectation des résultats	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	- <u>6 883.83</u>
.report en fonctionnement	<u>2 821.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

2011-18, Délibération sur les taux des contributions directes :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des contributions directes en à savoir :

Les différentes taxes	Taux appliqués en 2010 (en %)	Variation des taux proposés (en %)	Taux appliqués en 2011 (en %)
Taxe d'habitation	14.08	0.00	14.08
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.14	0.00	24.14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.22	0.00	37.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

5.abstentions :

- L. HOUDAYER
- H. DE QUATREBARBES
- J.N. MARTIN
- J. GUIBERT
- H. DELALANDE

2011-19, Approbation des budgets primitifs 2011 :

Le conseil municipal après s'être fait présenter les données chiffrées des sections de fonctionnement et d'investissement approuve l'équilibre dépenses/recettes de chaque budget soit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	3 250 406.00	4 175 808.66
Eau	526 466.04	151 131.96
Assainissement collectif	324 433.91	126 994.14
Assainissement autonome	1 345.90	0.00
Production électricité	7 271.00	658 687.00
Lotissement La Perrine	1 240 000.00	1 201 000.00
La Hamardière	1 068 443.83	0.00

Commune

Production électricité :

Lotissement La Perrine :

3.contres :

- J.N. MARTIN
- H. DE QUATREBARBES
- L. HOUDAYER

4.contres :

- J.N. MARTIN
- H. DE QUATREBARBES
- L. HOUDAYER
- H. DELALANDE

2.contres :

- H. DE QUATREBARBES
- L. HOUDAYER

3.abstentions :

- F. LOUIS
- V. SILLON
- S. HAMON

2011-20, Ligne de crédit OGEC Sainte Marie 2011 :

En vertu du protocole sur le financement de l'école Sainte Marie, voté le 23 janvier 2009, Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal le montant de la ligne de crédit 2011 accordée à L'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques), pour le fonctionnement de l'école Sainte Marie, en dehors des subventions pour classes découvertes, activités diverses et transports.

Détail du calcul selon l'application du protocole :

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2010 : 164 élèves
- dont 137 résidents de L'Huisserie (53 maternelles et 84 primaires)
- dont 27 non résidents

■ Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique

① Pour les enfants du primaire

Frais de fonctionnement du service « école primaire » de l'année 2010 : 33 324.92€
divisés par le nombre d'enfants du primaire inscrits à la rentrée 2009/2010 : 216
Soit un coût par enfant = **154.28 €**

② Pour les enfants de maternelle

Frais de fonctionnement du service « école maternelle » de l'année 2009 : 21 829.01€
divisés par le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la rentrée 2009/2010 : 100
Soit un coût par enfant = **218.29 €**

■ Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie

① Pour les enfants du primaire

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2010, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2010/2011,
soit : $154.28€ \times 84 \text{ primaires} =$ **12 959.52€**

② Pour les enfants de maternelle

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2010, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2010/2011, soit :
 $218.29€ \times 53 \text{ maternelles} =$ **11 569.37 €**

③ Calcul des frais de personnel ASEM et entretien

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique : 85 337.45 € / 3,5 postes = 24 382.13€
multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit : $24 382.13 € \times 2 =$ **48 764,26 €**

Soit une ligne de crédit au total = 73 293 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

5 abstentions :

S. HAMON

G. TARDIF

V. SILLON

C. FOURNIER

B. HOCDE

2011-21, Etude de faisabilité plan d'eau dans le cadre d'un espace de loisirs

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le champ situé juste après le cimetière, le long de la route d'Entrammes est classé 1 NAL au plan d'occupation des sols (zone à vocation de loisirs). Un espace de loisirs avec un plan d'eau pourrait y être aménagé.

Au regard de la réglementation actuelle et avant de pouvoir réaliser ce projet, il y a lieu de faire effectuer une étude de faisabilité (technique et administrative) concernant la création de ce plan d'eau.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à réaliser toutes démarches nécessaires et signer tous documents utiles concernant ce dossier.

3 contres :

J.N. MARTIN

M. CORMIER

H. DE QUATREBARBES

2 abstentions :

L. HOUDAYER

B. HOCDE

2011-22, Contrat enfance jeunesse :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que le contrat enfance jeunesse (prestations de service accueil de loisirs sans hébergement) est arrivé à échéance en date du 31 décembre 2010.

Aussi, il y a lieu de signer les prochaines conventions d'objectifs et de financement (Château des Mômes et local jeunesse) portant sur la période 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ces conventions pour le contrat enfance jeunesse ainsi que tous documents utiles concernant ce dossier.

2011-23, Demande de subventions pour le contrat régional de bassin versant 2011-2013 : Economie d'eau

Monsieur le maire informe de l'action de la Région des Pays de la Loire dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Elle reconduit les contrats régionaux de bassin versant (CRBV) établis en lien avec un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé (SAGE)

Pour le SAGE de la rivière La Mayenne, un premier contrat d'une durée de 3 ans vient de se terminer (2008-2010). Un second contrat est mis en œuvre pour la période 2011-2013.

En réponse à l'appel à projets réalisé début 2011 par le SAGE Mayenne, la commune de L'Huisserie propose les opérations ci-après dans le cadre du volet « Economie d'eau » du CRBV Mayenne pour la période 2011-2013.

Opérations	Montant HT	Subventions Région dans le cadre du CRBV Mayenne (50 % HT)	Subventions Agence de l'Eau Loire-Bretagne (30 % HT)
Utilisation de l'eau d'un puits pour un usage domestique dans des bâtiments (toilettes...)	29 000 €	14 500 €	8 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette proposition de programme
- Sollicite la participation financière du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau pour ces opérations
- Autorise le maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

2011-24, Demande de subventions pour le contrat régional de bassin versant 2011-2013 : gestion différenciée des espaces

Monsieur le maire informe de l'action de la Région des Pays de la Loire dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Elle reconduit les contrats régionaux de bassin versant (CRBV) établis en lien avec un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé (SAGE)

Pour le SAGE de la rivière La Mayenne, un premier contrat d'une durée de 3 ans vient de se terminer (2008-2010). Un second contrat est mis en œuvre pour la période 2011-2013.

En réponse à l'appel à projets réalisé début 2011 par le SAGE Mayenne, la commune de L'Huisserie propose les opérations ci-après dans le cadre du volet « gestion différenciée des espaces » du CRBV Mayenne pour la période 2011-2013.

Opérations	Montant HT	Subventions Région dans le cadre du CRBV Mayenne (60 % HT)	Subventions Agence de l'Eau Loire-Bretagne (20 % HT)
Achat d'une tondeuse mulching, désherbeur thermique, broyeur de végétaux	44 800 €	26 880 €	8 960 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette proposition de programme
- Sollicite la participation financière du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau pour ces opérations
- Autorise le maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

2011-25, Adhésion aux conventions de groupement de commandes avec les communes de l'Agglomération Lavalloise, le CCAS pour la téléphonie mobile ainsi que la location et la maintenance des photocopieurs :

Laval Agglomération, la ville de Laval, le centre communal d'action social de Laval et les communes membres de la Communauté d'Agglomération ont des besoins communs concernant la téléphonie mobile et la location et maintenance des photocopieurs.

Il est proposé de créer un groupement de commandes selon les modalités de l'article 8 du code des marchés publics qui prévoit qu'une convention constitutive du groupement, signée par ses membres en fixe les modalités de fonctionnement.

En effet, la recherche d'un prestataire unique est justifiée par la globalisation des besoins plus intéressante économiquement pour les candidats à la consultation. Ainsi, le contrat à conclure répond sur le plan commercial, à une logique économique globale.

Aussi, il convient d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement désignant Laval Agglomération comme coordonnateur.

La commission d'appel d'offres du groupement est composée de membres à voix délibérative :

. le représentant de la commission d'appels d'offres du coordonnateur, faisant office de président,

. le représentant de la commission d'appels d'offres de chaque structure adhérente à ce groupement de commande,

Il convient par conséquent désigner pour la commune un membre titulaire et un membre suppléant.

Aussi, après en avoir délibéré, la commune de L'Huisserie adhère à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés de téléphonie mobile et de location maintenance des photocopieurs. Parmi les membres de la commission d'appel d'offres sont désignés au scrutin secret :

Titulaire : Thierry BAILLEUX

Suppléant : Joseph GUILBAUD

Le maire de la commune est autorisé à signer tout document à cet effet.

2011-26, Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'accessibilité :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux relatifs à l'accessibilité sont prévus courant d'année 2011. Ces travaux d'un montant de 24 000 € ht vont bénéficier aux quartiers suivants :

- . Lauriers 1
- . Lauriers 2
- . Quartier Eglise 1
- . Quartier Eglise 2
- . Poterie

La commune sollicite une subvention de 4 800 € correspondant à 20 % de 24 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2011-27, Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'entrée du quartier de l'Orée du Bois :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé d'améliorer l'entrée du quartier de l'Orée du Bois (jonction avec le lotissement Domaine du Bois).

Cette modification permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation et de sécurité des piétons, des 2 roues. Le montant des dépenses est estimé à 70 500 € HT. Aussi, la commune sollicite une subvention de 14 000 € correspondant à 20 % de 70 000 € HT (plafond des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2011-28, Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réfection de la rue des Bleuets :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé d'améliorer la circulation au niveau de la rue des Bleuets.

Cette modification permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation et de sécurité des piétons, des 2 roues. Le montant des dépenses est estimé à 42 000 € HT. Aussi, la commune sollicite une subvention de 8 400 € correspondant à 20 % de 42 000 € (montant des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2011-29, Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réfection du chemin de la Lande :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé d'améliorer la circulation au niveau du chemin de la Lande.

Cette modification permettra d'améliorer sensiblement les conditions de circulation et de sécurité des piétons.

Le montant des dépenses est estimé à 60 000 € HT. Aussi, la commune sollicite une subvention de 12 000 € correspondant à 20 % de 60 000 € (montant des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

2011-30, Choix du maître d'oeuvre pour l'aménagement du lotissement de la Perrine :

Monsieur le maire expose que pour cette consultation (marché négocié spécifique de maîtrise d'oeuvre), un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 6.11.2010 au BOAMP, au JOUE et au journal d'annonces légales Ouest France (édition 53). La date limite de réception des candidatures était fixée au 15.12.2010.

Un avis modificatif a été envoyé le 12.11.2010 aux mêmes journaux d'annonces qui précisait que la date de réception des candidatures était reportée au 12.01.2011 .

18 dossiers de candidatures ont été reçus en mairie.

La commission (composée pour 1/3 d'architecte, d'urbaniste et de paysagiste) chargée de choisir l'équipe de maîtrise d'oeuvre s'est réunie le 27 janvier 2010.

Après avoir pris connaissance des tableaux de synthèse des candidatures, elle a procédé à l'examen de chacune des candidatures au moyen des éléments affichés dans la salle (photos, dessins, lettre de motivation) et des dossiers complets (références, moyens du candidat...) mis à disposition.

Après débats entre les membres, un vote à main levée a eu lieu. Au 2ème tour, les membres ont choisi les 3 candidats suivants qui leur semblent répondre le mieux à la consultation :

ATELIER « LD »
Agence de Normandie
3720 route de Neufchatel
76230 Bois-Guillaume

Agence DUPEUX - PHILOUZE
18 avenue du Bois labbé
35000 Rennes

Agence FORMAT 6
6 bis rue de l'Ouche de Versailles
BP 30209
44002 Nantes cedex 1

Par courrier du 8 février 2011, accompagné d'un dossier de présentation, les 3 équipes ont été sollicitées pour transmettre pour le 23 février 2011 une offre de prix argumentée, et ont été invitées à se présenter pour une audition devant les membres de la commission.

Le 24 février 2011, les membres de la commission se sont réunis pour recevoir et auditionner les 3 équipes.

Les échanges ont porté sur la méthodologie, les références, les compétences, les impressions des candidats vis-à-vis du projet, leur perception des attentes des élus, ...

Après débat entre les membres, un vote a été proposé.

Les membres ont classé les 3 candidats dans l'ordre de leur préférence de 1 à 3, le total a été effectué :

- Atelier LD obtient un total de 17
- sarl Dupeux-Philouze obtient un total de 17
- Forma 6 obtient un total de 14

Le candidat arrivant en 1ère position est le candidat qui cumule le plus petit total.

C'est l'équipe Forma 6 qui arrive en tête.

Il est à noter que le vote des élus membres de la commission se portait plutôt sur la candidature de l'équipe Sarl Dupeux-Philouze, estimée aussi compétente et proposant une offre financière d'un montant notablement inférieure.

Le maire propose au conseil municipal de ne pas suivre l'avis consultatif de la commission et de retenir l'équipe dont le mandataire est la Sarl Dupeux-Philouze pour la réalisation de cette mission.

Le montant du forfait provisoire de rémunération proposé (prestations d'études d'aménagement, montage des dossiers de permis d'aménager et d'incidence loi sur l'Eau ainsi que les éléments de la mission complète loi MOP au taux de 4,5% du montant des travaux estimés à 3 M€ HT) est considéré comme un montant raisonnable au regard de la mission à assurer et n'impose pas de poursuivre de négociation supplémentaire.

Les honoraires pour le cabinet DUPEUX – PHILOUZE s'élèvent à 170 100 €HT

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document utile.